

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 7 décembre 2021 s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués en
exercice : 52
Délégués présents
avec voix
délibérative : 40
Quorum atteint
Votes pour : 40
contre : 0
abstentions : 0

Délégués titulaires présents : 28

(avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (8)

Michel Claude ABADIE - Jean-Claude DOUGNAC
Philippe GIMENEZ - Raymond JOUBE
Marie Christine LLORENS - Maryse MOURLAN
Brigitte SEGARD - Daniel WEISSBERG

CC Cœur et Coteaux du Comminges (8)

Claire VOUGNY (n'a pas pris part au vote, arrivée tardive)
Julien LACROIX - Philippe BRILLAUD
Céline LAURENTIES-BARRERE
Jean-Claude DURROUX (n'a pas pris part au vote, arrivée
tardive) - Lionel WELTER - Jean Yves DUCLOS
Michel DE GAULEJAC - Emilie SUBRA
Pierre SAFFORCADA

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (11)

Alain PUENTE - Bernard PRINCE - Michel LADEVEZE
Philippe CRAMPE - Eric AZEMAR - Patrick SAULNERON
Bernard DUMAIL - Jean Pierre REBONATO
Dominique BERRE - Gérard BRILLET - John PALACIN

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat

Raymond NOMDEDEU

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Magali GASTO OUSTRIC - Alain FRECHOU
Jean FERRERE - Gilbert SIOUTAC - Laure VIGNEAUX
Alain BOUBBE - Elisabeth ROUEDE
Marie Hélène FONTANEAU

Délégués titulaires présents ayant procuration : 1

CC Cagire Garonne Salat

Jean-Claude DOUGNAC pouvoir de Laure VIGNEAUX

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 11

CC Cagire Garonne Salat (3)

Henri GOIZET - Claudette ARJO - Frédéric LAVAIL

CC Cœur et Coteaux du Comminges (6)

Michel AUBERDIAC - Monique REY - Marie NADALET
Annabelle FAUVERNIER - Sébastien DAVAND
Bernard FABARON

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (2)

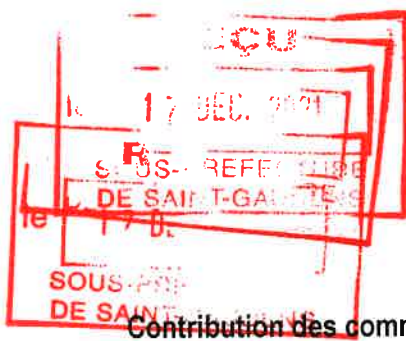
Patrick LAGLEIZE - André FILLASTRE

Délégués suppléants présents sans voix délibérative

CC Pyrénées Haut-Garonnaises

Serge COLLA





Délibération n°2021-04-05

Contribution des communautés de communes : avance 6/12^{ème} du montant de la cotisation N-1, payable au mois de janvier de l'année N

Vu les statuts du PETR Pays Comminges Pyrénées et notamment les articles 1, 3 et 12 ;

Vu la délibération n°2021-02-03 du Comité Syndical en date du 13 avril 2021 portant vote du montant de la cotisation 2021 des trois communautés de communes,

Considérant les besoins en trésorerie du PETR Pays Comminges Pyrénées,

Considérant que la contribution des communautés de communes représente la recette principale du PETR Pays Comminges Pyrénées,

Monsieur le Président souligne que des délibérations sont adoptées depuis 2019 pour le versement des 6/12^{ème} des cotisations et que cela a permis au Pays Comminges Pyrénées de pouvoir régler une partie de ses dépenses du 1^{er} semestre sans qu'il soit contraint financièrement.

Monsieur le Président rappelle que la cotisation 2021 s'élève à 4.20 euros par habitant. Le versement d'une avance de 6/12^{ème} en janvier 2022 serait réparti comme suit :

EPCI	Montant cotisation 2021	6/12 payable en janvier 2022
CC Cagire Garonne Salat	74 407.20 €	37 203.60 €
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	65 331.00 €	32 665.50 €
CC Cœur et Coteaux du Comminges	185 488.80 €	92 744.40 €
TOTAL	325 227.00 €	162 613.50 €

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1

d'approuver la proposition de versement par les communautés de communes d'une avance de 6/12^{ème} du montant de la cotisation de l'année N, payable au mois de janvier de l'année N+1.


Article 2

de solliciter les communautés de communes pour qu'elles délibèrent en 2021 sur le versement de l'avance en janvier 2022.

Article 3

d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : **17 DEC. 2021**
Et publication, affichage ou notification le : **17 DEC. 2021**

